

Avis public



RÈGLEMENT CA29 0017-2

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 2 août 2010 et est déposé au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

RÈGLEMENT CA29 0017-2 sur la collecte des déchets et la collecte sélective des matières recyclables, adopté par la résolution numéro CA10 29 0221.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro,
ce sixième jour du mois d'août de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml